## EN VISITE D'INSPECTION À CONSTANTINE

# Le coup de colère de Abdelkader Ouali

***La visite qu'a effectuée le nouveau ministre des Travaux publics, Abdelkader Ouali, hier à Constantine revêtait assurément un caractère urgent.***

Le chantier du contournement du tunnel de Djebel-El-Ouahch qui marque le pas autant que ses conséquences sur les principaux accès de la ville, paralysée par un trafic démentiel de plus de 70 000 véhicules par jour, dont la majorité des poids lourds, irritent le successeur d'Abdelkader Kadi qui avait, lui, promis d'élire domicile à Constantine jusqu'à la réception du projet qu'il avait visité onze fois sans parvenir à booster la cadence des travaux ni à obliger le groupement d'entreprises qui en a la charge de respecter ses engagements.

M. Ouali qui s'est enquis, vraisemblablement, des moindres détails de ce dossier, devenu un véritable casse-tête, voire une hantise pour les pouvoirs publics, admonestera, d'emblée, les responsables de ce chantier et en particulier le directeur de l'ANA, l'Agence nationale des autoroutes, qui avait essuyé un véritable savon de la part du ministre qui lui assénera sans ménagement : «Vous n'avez fait que mentir et par conséquent vous avez touché à la crédibilité même de l'Etat.» Parcourant les chiffres inhérents à la cadence des travaux, le ministre pestera à nouveau à l'adresse de tous les responsables : «Vous avez déjà consommé six mois prétextant les conditions climatiques et la nature du terrain, moi je vous dis que ces arguments ne peuvent justifier ce retard si ce n'est le manque de conscience et d'autorité vis-à-vis des entreprises chargées de la réalisation. Des mesures coercitives vont être prises à l'encontre de tous les défaillants car une telle gestion ne peut plus être tolérée, c'est carrément une honte.» Très marqués, les responsables du chantier au même titre que le directeur des travaux publics auquel le ministre semble réserver un traitement «particulier» choc, en lançant : «Pour cette direction, des mesures spécifiques vont être décidées, juste après la réunion de travail prévue au siège de la Wilaya, car les échos qui me sont parvenus attestent d'un laxisme patent.»

Photo : DR

Le ministre n'a pas trop attendu pour mettre à exécution ses menaces.

En fait, ce chantier qui devait en quelque sorte pallier la catastrophe qui a touché le tunnel de Djebel-El-Ouahch, le 1er janvier 2014, par la réalisation d'un contournement de treize kilomètres, n'a pas été à la hauteur des espérances des pouvoirs publics, notamment d'un point de vue délai, lequel, prenant compte des retards accumulés, était fixé à ce mois même à la faveur de l'événement culturel, «Constantine, capitale de la culture arabe», ainsi que pour permettre une saison estivale moins contraignante à cause du trafic monstrueux sur cette axe, pénalisant aussi bien les estivants venus de l'intérieur du pays que les villes côtières d'accueil. Il n'en fut rien, puisque ces derniers devront subir plus d'aléas cette saison. Dépité, le ministre dira : «Je suis obligé de présenter mes excuses à la population qui continue de subir les contre-coups d'un projet marqué par une incompréhensible insouciance.» Et d'enchaîner : «En fait, oui, nous sommes dans l'action, nous allons prendre les mesures urgentes pour livrer ce chantier avant la fin de l'année, quelles que soient les difficultés, nous allons procéder à des changements, mais surtout forcer les entreprises à mettre les moyens adéquats pour atteindre les objectifs assignés.»

Il faut signaler que lors des incessantes visites de l'ex-ministre des Travaux publics, autant de menaces ont été proférées sans la moindre incidence sur l'avancement des travaux, obligeant M. Kadi à faire cet aveu lors de sa dernière visite à Constantine : «L'Etat a octroyé ce marché de gré à gré, car il y avait urgence, mais je vois que personne n'a compris les enjeux.» Concernant les accès du pont Salah-Bey, notamment au niveau de la trémie de la cité Ziadia, et l'embouchure de la place de l'ONU marqués par des goulots d'étranglement, véritables cauchemars pour les usagers, le ministre avait instruit le DTP de les livrer au plus tard à la fin du mois d'octobre prochain en levant toutes contraintes signalées au passage. Par contraintes, il est à signaler une mauvaise coordination entre les entreprises chargées des réseaux souterrains, comme l'eau, le gaz ou encore le téléphone qui entravent sérieusement l'avancée des travaux, à l'instar de quelques poches sujettes à des confortements de sol.

**N. Benouar**

## Le DTP et son staff remerciés

**Aussitôt dit, aussitôt fait. Le ministre des Travaux publics, qui n'a pas mâché ses mots lors de sa visite, hier, au chantier du contournement du tunnel de Djebel-El-Ouahch, n'a pas trop attendu pour mettre à exécution ses menaces puisqu'une première mesure a été prise au courant de la même journée. Il s'agit du changement du staff de la Direction des travaux publics de la wilaya de Constantine qui sera remplacé sans délai par l'équipe de la DTP de Sétif. L'annonce a été faite par le ministre lors de la séance de travail qui a ponctué sa tournée, tenue à huis clos au siège de la Wilaya, dans l'après-midi d'hier.**

**Dans la matinée, M. Ouali avait notamment fait part d'échos peu reluisants concernant la DTP de Constantine épinglée pour son laxisme devant les chantiers en souffrance, et averti que des mesures spécifiques allaient être prises.**

**K. G.**

## PROJET DE LOI PORTANT SUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

# Des sénateurs signalent plusieurs lacunes

***Des lacunes dans le projet de loi portant sur la protection de l'enfant ont été relevées, hier, par des membres du Conseil de la nation.***

**Rym Nasri – Alger (Le Soir) –** Pour le sénateur Moussa Tamadartaza, le projet de loi portant sur la protection de l'enfant devait être le résultat d'un débat national élargi. «Il fallait faire participer les politiques, les associations et les spécialistes de la question de l'enfant pour apporter des résolutions palpables qui encadrent parfaitement la protection de l'enfance», a-t-il expliqué, hier, lors d'une séance du Conseil de la nation, consacrée à débattre de ce projet.

Selon lui, la «matrice» de ce texte est basée essentiellement sur le volet juridique sans pour autant, précise-t-il, «se soucier des volets éducationnel, psychologique et social».

Des volets, poursuit Moussa Tamadartaza, «que le ministère de la Justice et celui de la Solidarité, de la Famille et de la Femme devaient justement prendre en charge pour cadrer sans complaisance un projet d'une si grande importance».

De son côté, le sénateur Abdelkader Kaci déplore l'«absence» d'une prise en charge des maladies rares qui touchent les enfants. A titre d'exemple, il cite la maladie des enfants de la lune. «Aucun département ministériel ne s'occupe de ces maladies rares», dit-il. Il a, par ailleurs, estimé que les enfants des terroristes doivent bénéficier d'une prise en charge sur les plans administratif, social et juridique.

«Ces enfants n'ont aucune responsabilité de ce dont leurs parents ont commis», dit-il encore. Le membre du Conseil de la nation, Mokhtar Si Youcef, plaide pour sa part, pour la mise en place de centres spécialisés dans la prise en charge des différentes catégories d'enfants en difficulté, notamment les autistes. Il a également signalé le «manque» ou carrément l'«absence» de lieux et de sites de loisirs pour enfants. «En dehors de la capitale, ces aires de jeux et de loisirs font vraiment défaut», indique-t-il.

**Ry. N.**

## En colère, les gardes communaux ferment la RN12 près de Tizi-Ouzou

**Les gardes communaux ont, de nouveau, investi la rue à Tizi-Ouzou en procédant, dans la journée d'hier, à la fermeture de la RN12, à Tazmalt El Kaf, sise à près de 5 kilomètres, à l'entrée est de la ville de Tizi-Ouzou, causant des nuisances aux automobilistes.**

**A travers cette action, les gardes communaux qui s'étaient rassemblés, dans la même journée, devant le siège de la Wilaya entendent exprimer la non-satisfaction des doléances qu'ils ont soulevées depuis quelque temps et qui tardent, selon eux, à être prises en charge par les pouvoirs publics.**

**L'indemnisation des éléments blessés, dans le cadre de la lutte anti-terroriste, la revalorisation de leur pension de retraite font partie des exigences des gardes communaux qui attendent des réponses de la part de l'Etat.**

**S. A. M.**

## PROCÈS DE L'AFFAIRE KHALIFA

# Verdict le 23 juin prochain

Le verdict dans l'affaire Khalifa sera prononcé le 23 juin, a annoncé dimanche à Blida, le président du tribunal criminel près la cour de Blida, Antar Menouar.

Le juge Antar Menouar a indiqué, lors de la dernière journée du procès, que le verdict dans l'affaire Khalifa «sera prononcé le 23 du mois en cours après une semaine de délibérés».

Le procès après cassation de l'affaire Khalifa Bank s'est ouvert le 4 mai dernier au tribunal criminel de Blida, huit années après le premier procès en janvier 2007 au niveau du même tribunal.

Au total, 75 prévenus, dont 21 détenus en plus de l'accusé principal Abdelmoumène Khelifa, ont comparu pour la deuxième fois lors de ce procès qui a vu, par ailleurs, la présence de plus de 300 victimes et parties civiles.

**(APS)**